

## Pourquoi la mise en place de cette filière et à qui s'adresse - t - elle ?

Nous avons décidé de mettre en place cette filière pour :

- Éviter toutes blessures, contaminations pour vous, votre entourage et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets
- Maintenir la salubrité et la sécurité publique,
- Proposer une solution pour les personnes en auto-traitement (diabétiques ...) et/ou possédant des déchets de soins.

Ce dispositif, gratuit, s'adresse aux patients en auto-traitement qui résident sur la Communauté de Communes de Balbigny.

Les déchets des professionnels de santé

ne sont pas acceptés.



Communauté  
de Communes  
de Balbigny

Communauté de Communes de Balbigny:

6, rue du 8 Mai - 42510 BALBIGNY

Téléphone : 04.77.27.61.81

Télécopie : 04.77.27.29.61

Courriel : christine.bernard@cc-balbigny.fr



Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets de Roanne

S.E.E.D.R.:

21, rue Biron 42300 ROANNE

Téléphone : 04.77.23.00.62

Télécopie : 04.77.23.01.06

Courriel : seedr@wanadoo.fr

*Fini le casse tête pour jeter mes seringues,  
aiguilles...*

*Fini la crainte de se blesser ou de blesser  
quelqu'un.*

# Aujourd'hui, on peut trier ses déchets de soins



**Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à en parler  
à votre pharmacien  
ou à contacter le S.E.E.D.R.  
au 04.77.23.00.62**

La Communauté de Communes de  
Balbigny et le S.E.E.D.R. effectuent la  
collecte des déchets de soins

## Comment bien trier ?

### Les déchets de soins concernés sont :

- ⇒ les piquants (aiguilles, seringues, lancettes ...)
- ⇒ Les coupants (lames, scalpels ...)



Ils devront être stockés dans un collecteur (conteneur hermétique spécifique aux déchets de soins)

### Exemple de collecteur

### Où retirer mon collecteur ?

Vous pouvez retirer votre collecteur uniquement auprès de votre pharmacien.

Il est GRATUIT et renouvelable en fonction de vos besoins.

Un code barre accolé au dos du collecteur vous permettra de le déposer et le faire traiter dans le respect des lois en vigueur.

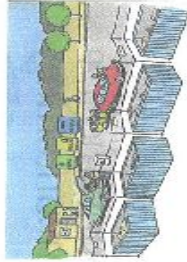


Distribution gratuite des collecteurs en pharmacie

### Où rapporter mon collecteur ?

Une fois votre collecteur rempli, vous devrez le rapporter, aux périodes indiquées ci-dessous (**Une semaine par mois**) en déchèterie pendant les horaires d'ouvertures.

Adresse : Z.A. Bois Vert - 42110 Epercieux Saint Paul



### Où sera traité mon collecteur ?

Il sera transporté et traité en usine d'incinération à Villefranche s/Seine (69) ou Salaise s/Sanne (38).



### Plus d'infos

Afin de satisfaire au principe de confidentialité, de responsabilité et de traçabilité imposé par le code de la santé publique et des arrêtés relatifs au traitement des déchets de soins, les collecteurs seront codés (pour garantir l'anonymat du patient car seul le pharmacien aura connaissance de l'identité du détenteur du collecteur).

Vous pourrez suivre le circuit de collecte et de traitement de vos déchets grâce au Bordereau de Suivi du Déchets (BSD) que vous pouvez récupérer auprès de votre pharmacien (document disponible gratuitement pour tout producteur de déchets).

**JANVIER :** du mardi 13 au 20 janvier 2009

**FEVRIER :** du mardi 10 au 17 février 2009

**MARS :** du mardi 10 au 17 mars 2009

**AVRIL :** du mardi 14 au 21 avril 2009

**MAL :** du mardi 12 au 19 mai 2009

**JUN :** du mardi 9 au 16 juin 2009

**JUILLET :** du lundi 13 au 21 juillet 2009

**AOUT :** du mardi 11 au 18 août 2009

**SEPTEMBRE :** du mardi 8 au 15 septembre 2009

**OCTOBRE :** du mardi 13 au 20 octobre 2009

**NOVEMBRE :** du mardi 10 au 17 novembre 2009

**DECEMBRE :** du mardi 8 au 15 décembre 2009

*Seul les collecteurs délivrés par le pharmacien seront repris.*

Ne pas le rapporter en pharmacie (local non adapté).



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien ou à contacter le S.E.E.D.R. au 04.77.23.00.62